

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 25 juillet 2011

L'an deux mil onze, le vingt-cinq du mois de juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du douze juillet deux mil onze s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 12 M. CHRISTEN André, M. FISCHER Jean-Luc, M. JACOBBERGER Thierry,
Mme JOUBARD Josiane, Mme MEYER Corinne,
M. MEYER Gérard, Mme NENOT Patricia, Mme PEDUZZI Fernande,
M. SCHAD Pierre, M. STEMMELEN Philippe, M. WOLF Christian.

Sont absents excusés : 3 M. HASENBOEHLER Thomas, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, M. KRAFFT Pascal.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

Mme NENOT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Indemnisation de sinistre – GROUPAMA
2. Réforme territoriale – Schéma départemental de l'intercommunalité
 - *Communauté de Communes de La Porte d'Alsace*
 - *SIAEP Ammertzwiller-Balschwiller*
 - *SIA Balschwiller-Buethwiller-Hagenbach*
3. Syndicat Intercommunal Scolaire
4. Divers

Le compte-rendu de la dernière séance a été lu et approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1
INDEMNISATION DE SINISTRE – GROUPAMA

Vu les dommages causés sur au foyer communal suite à une location le 11/06/2011,

Vu les réparations engagées,

Vu la prise en charge du coût des dégâts par l'assurance de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- accepte l'indemnisation versée par Groupama Alsace pour un montant total de 2 610.- €,
- impute la recette au compte 7788.

Article 2

REFORME TERRITORIALE – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'INTERCOMMUNALITE

Communauté de communes de La Porte d'Alsace

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, a pour objectifs :

- L'achèvement de la carte intercommunale par le rattachement des communes isolées à des EPCI à fiscalité propre ;
- La rationalisation du périmètre des EPCI à fiscalité propre existants ;
- La simplification de l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Vu la procédure d'élaboration par M. le Préfet ;

- La soumission du projet aux Communes, EPCI et SM concernés, pour avis dans un délai de 3 mois ;
- Le schéma arrêté par décision du Préfet et révisé au moins tous les 6 ans ;

Vu le calendrier du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) ainsi que la procédure d'ore et déjà actée :

- Le 2 mai 2011, présentation du projet à la CDCI ;
- Le 5 mai 2011, envoi du projet aux Communes et EPCI concernés par le schéma ;
- Fin août 2011, envoi du projet et des avis émis à la CDCI ;
- Le 31 décembre 2011, schéma arrêté et publié par M. le Préfet.

Considérant les concertations qui se sont effectuées entre les EPCI et Syndicats concernés par le projet de schéma, ainsi que les avis émis par les uns et les autres ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents émet l'avis suivant :

*La fusion de la CCPA et de la CCVL élargie aux Communes de la CCCH, est un objectif cohérent **à terme**, dans un projet de schéma de 3 CC dans le Sundgau.*

➤ *Toutefois, compte tenu :*

- *de la position de la Communauté de Communes de la Vallée de la Largue qui s'est déclarée favorable à une extension de son périmètre aux 4 Communes de la CCCH, répondant ainsi aux critères imposés par la Loi (plus de 5000 habitants avec un périmètre cohérent, sans enclave ni discontinuité territoriale), et reste opposée au projet de fusion avec la CCPA dans ce contexte ;*
- *des positions divergentes des 4 Communes de la CCCH ;*

La CCPA, telle quelle existe actuellement ayant :

- *un périmètre pertinent,*
- *une cohérence en terme de bassin de vie,*
- *une population supérieure à la moyenne des CC,*
- *une longue habitude de travailler ensemble,*

Estime que toute évolution de son périmètre doit être basée sur une volonté d'adhésion des CC ou Communes pour préserver sa cohésion.

➤ *Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire :*

Dans un premier temps :

- ✓ *D'avoir une clarification par l'Etat, de la mise en œuvre des mesures proposées avec l'impact financier pour les usagers ;*
- ✓ *D'harmoniser les compétences des 2 CC en lien avec les différents syndicats d'assainissement de leur périmètre, en redéfinissant les intérêts communautaires.*
- ✓ *D'élaborer un projet commun, fédérateur pour l'ensemble des 46 Communes concernées dans un esprit d'appartenance à une même entité, compte tenu de la spécificité rurale de notre territoire.*

Commune de BALSCHWILLER

Dans un deuxième temps, en cohérence avec les prochaines élections municipales :

- *procéder à la fusion avec prise en compte des compétences des anciens EPCI, suivant la proposition de calendrier faite par le conseil de communauté.*

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable AMMERTZWILLER-BALSCHWILLER

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ainsi que la proposition de schéma du 06 mai 2011 élaborée par M. le Préfet du Haut-Rhin et notamment la proposition d'évolution n° 4 relative à la fusion de 7 syndicats d'eau potable,

En préambule M. le Maire tient à rappeler que les prérogatives essentielles du SIAEP Ammertzwiler – Balschwiller sont d'assurer, dans le cadre d'un service public à caractère non lucratif

- *une gestion pérenne de la ressource en eau potable,*
- *la préservation et l'amélioration de sa qualité*
- *l'optimisation et le renouvellement du réseau*
- *le bénéfice pour l'abonné du meilleur service au coût le plus juste.*

C'est pourquoi, dans un esprit de compréhension, de dialogue et de concertation, en prévision d'une mutualisation de tous les moyens devant permettre une optimisation des prérogatives ci-dessus évoquées, le conseil municipal propose, à l'unanimité des présents :

- ✓ D'élargir le travail de concertation à l'ensemble des gestionnaires de l'eau de l'ouest du Sundgau, en y associant impérativement les collectivités publiques et le monde agricole afin de pérenniser quantitativement et qualitativement les ressources en eau de la zone par une protection des puits et périmètres de captage.
- ✓ De prévoir un programme pluriannuel de travaux d'entretien et de renouvellement des réseaux, d'en évaluer le coût et d'en prévoir les modalités de financement avec l'objectif constant d'assurer un service public de qualité et de proximité, au meilleur prix.
- ✓ De profiter de l'opportunité pour se donner les moyens de former une équipe technique et administrative compétente afin de garantir la maintenance des ouvrages techniques : captages, réservoirs et réseaux, mais aussi assurer le suivi de chantier, l'instruction des demandes de branchement...
- ✓ D'interconnecter les réseaux afin de sécuriser les besoins en eau, qualitatifs et quantitatifs.
- ✓ D'assurer un service de qualité et de proximité en ayant des interlocuteurs à l'écoute de nos abonnés
- ✓ Enfin, de prendre toutes les assurances et dispositions visant à éviter que, une fois la fusion réalisée, la nouvelle structure ne puisse tomber sous l'emprise d'un groupe à caractère privé et lucratif.

L'assemblée demande qu'un état des lieux de chaque Syndicat soit préalablement établi, afin que cette fusion puisse être réalisée dans la meilleure équité et transparence possible.

C'est, sous réserve du respect de l'ensemble de ces dispositions et dans un esprit d'ouverture et de progrès que l'adhésion à la proposition formulée par Monsieur le Préfet du Haut-Rhin prévoyant la fusion entre syndicats sera acceptable.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement BALSCHWILLER-BUETHWILLER-HAGENBACH

Vu la proposition 4-2 du schéma départemental qui prévoit la fusion des 3 syndicats d'assainissement suivants :

- SIA Balschwiller, Buethwiller, Hagenbach
- SIA Dannemarie, Retzwiller, Traubach-le Bas, Traubach-le-Haut
- SIVOM de Diefmatten, Falkwiller, Gildwiller, Hecken

Vu la création ou évolution récente des 3 syndicats ;

Commune de BALSCHWILLER

Considérant la disparité de l'état d'avancement des travaux au sein des trois syndicats :

- le SIA de Dannemarie a achevé ses travaux
- le SIVOM de Diefmatten termine ses travaux courant de l'année 2012
- le SIA de Balschwiller entame à peine les appels d'offres pour les premiers travaux

Considérant que chaque syndicat présente des particularités par rapport aux 2 autres :

- le SIA de Dannemarie n'a pas la compétence du réseau d'eaux pluviales
- le SIA de Balschwiller n'est qu'à la fin des études et les travaux sont prévus pour début 2012
- le SIVOM de Diefmatten a également la compétence des affaires scolaires (ce qui ne ferait pas disparaître le syndicat)

Considérant que les élus souhaitent finaliser les travaux et engagements pris en qualité de maître d'ouvrage, avant de s'engager vers une fusion en un syndicat unique ou un transfert de compétence ;

Considérant les concertations qui se sont tenues entre les 3 Syndicats concernés par le projet de schéma, proposition n°4, ainsi que les avis émis par les uns et les autres ;

Compte tenu de la proposition faite par La Porte d'Alsace, Communauté de Communes de la région de Dannemarie, en date du 30 juin 2011, qui prévoit de prendre la compétence de l'assainissement collectif lors des élections de 2014 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré demande :

- de surseoir à la fusion des 3 Syndicats, telle que proposée dans le schéma en proposition d'évolution n° 4.2
- de permettre la finalisation des travaux et engagements pris en qualité de maître d'ouvrage,
- de procéder à une fusion avec La Porte d'Alsace Communauté de Communes, dans le cadre de la reprise de la compétence assainissement par la CCPA et basée sur le calendrier proposé par le Conseil Communautaire de la CCPA en date du 30 juin 2011.

Article 3

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

Convention de partage des charges entre la commune et le syndicat scolaire

Vu la délibération du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal Scolaire Balschwiller Buethwiller Eglingen modifiant les statuts du Syndicat,

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 8 avril 2011, approuvant la modification des statuts du Syndicat,

Vu l'arrêté Préfectoral N° 2011-158-10 du 7 juin 2011, approuvant les statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire Balschwiller Buethwiller Eglingen dans sa rédaction du 23 mars 2011,

Considérant que la modification des statuts du Syndicat Scolaire permet la mise en place de conventions de partage de charges communes, entre le Syndicat Scolaire et la Commune de Balschwiller,

Le Maire expose à l'assemblée la convention fixant la répartition des coûts de fonctionnement du bâtiment Mairie-Ecole de Balschwiller. Les charges concernées sont :

- les fournitures de fuel,
- la consommation électrique,
- la consommation d'eau,
- les frais de télécommunication du poste administratif,
- les frais d'affranchissement,
- la mise à disposition du foyer communal pour les activités sportives des élèves du RPI,
- le coût copie du photocopieur du secrétariat,
- les fournitures d'entretien liées aux activités scolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Commune de BALSCHWILLER

- donne son accord quant à la répartition des surfaces du bâtiment en quatre lots correspondant aux parties communes et aux parties occupées par les trois collectivités (Commune de Balschwiller, Syndicat intercommunal Scolaire, Syndicat Intercommunal d'Assainissement)
- approuve les divers modes de répartition fixés dans la convention en fonction des charges considérées,
- autorise le 1^{er} Adjoint au Maire à signer la convention à intervenir.

Acquisition logiciel de gestion

Vu l'acquisition par la commune d'un nouveau logiciel de gestion des collectivités territoriales auprès des établissements BERGER LEVRAULT de LABEGE (31) lors du vote du budget 2011,

Vu que la Commune de Balschwiller et le Syndicat Scolaire utilisent le même logiciel de gestion des collectivités,

Vu l'atout que représente la mutualisation de l'acquisition de ce logiciel avec le syndicat scolaire

Vu l'offre de l'entreprise BERGER LEVRAULT,

Vu le budget primitif 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- Accepte la subvention d'équipement versée par le syndicat scolaire correspondant à la moitié du montant de l'achat du logiciel HT correspondant à 1 691.13 €
- vote et ouvre les crédits nécessaires en recettes d'investissement, au compte 13158 du budget 2011,
- approuve la convention de mandat établie entre la Commune de Balschwiller et le SIS BBE permettant cette transaction,
- autorise le 1^{er} Adjoint au Maire à signer la convention à intervenir.
- Adopte la décision modificative N°02 au budget 2011 qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 2031 : Frais d'étude	- 500.-	
Article 2183 : Matériel informatique		+ 500.-

Article 4
DIVERS

Mairie-Ecole :

M. le Maire soumet à l'assemblée l'avant-projet sommaire pour la réhabilitation du bâtiment Mairie-Ecole établi par le cabinet d'architecture FINCK de DANNEMARIE.

Le bâtiment n'étant plus aux normes (accès aux personnes à mobilité réduite, dimensionnement des salles de classe comme l'a rappelé l'inspecteur de circonscription) plusieurs choix s'offrent à la commune :

- Construction d'une nouvelle école et d'une nouvelle mairie – avec la charge de l'entretien de ces bâtiments ainsi que de l'ancien.
- La réhabilitation de l'actuelle Mairie-Ecole – dont la présente étude est une première esquisse.

Le projet n'est pas figé mais permet d'estimer les besoins et le coût de tels travaux. Il sera soumis aux partenaires financiers afin d'évaluer leur participation.

Salle d'archives :

Une pièce de l'ancien appartement sera réaménagée en salle d'archives afin de libérer de l'espace pour le syndicat d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 20h40.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER**

Séance du 25 juillet 2011

ORDRE DU JOUR

1. Indemnisation de sinistre – GROUPAMA
2. Réforme territoriale – Schéma départemental de l'intercommunalité
 - *Communauté de Communes de La Porte d'Alsace*
 - *SIAEP Ammertzwiler-Balschwiller*
 - *SIA Balschwiller-Buethwiller-Hagenbach*
3. Syndicat Intercommunal Scolaire
4. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint		
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal	Absent excusé	
M. STEMMELEN Philippe	Conseiller municipal		
M. KRAFFT Pascal	Conseiller municipal	Absent excusé	
M. WOLF Christian	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale		
M. FISCHER Jean-Luc	Conseiller municipal		
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal	Absent excusé	
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale		
Mme MEYER Corinne	Conseillère municipale		